



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question écrite n° 71905

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conditions apportées à l'enquête internationale sur l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri. En effet, d'après les informations diffusées par le responsable des enquêteurs internationaux, désignés par l'Organisation des Nations unies, des soupçons très forts pèsent sur le chef de la garde présidentielle libanaise, de vouloir brouiller les pistes. Ce dernier aurait notamment donné l'ordre de nettoyer la scène de l'attentat meurtrier pour éliminer tout indice et donc protéger ainsi ses éventuels commanditaires. De plus, ces enquêteurs internationaux s'interrogent sur l'attitude de la Syrie quant à la possibilité pour la commission d'enquête d'interroger les responsables des services syriens au Liban ; notamment l'ex-chef des services de renseignements syriens au Liban, M. Rostom Ghazale, qui aurait quitté le Liban. La France se doit d'user de son influence pour aider au bon déroulement des travaux de cette commission d'enquête. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser la position de la France sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71905

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7604